



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des  
Territoires du Rhône

Lyon, le 23 NOV. 2015

Affaire suivie par : Aurélie MAGNARD  
Tél. : 04 78 62 53 34  
Courriel : aurelie.magnard@rhone.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
à  
Monsieur le Président de la  
Métropole Lyonnaise

**OBJET :** Avis de la CDPENAF sur la création d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) sur la commune de Mions (objet de la modification n°12 du PLUI de la Métropole de Lyon).

**REFER :** L-14654S/EL/AM

Conformément à l'article L.123-1-5 II 6° du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, le projet de création d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) concernant la commune de Mions. Ce projet est l'unique objet de la modification n°12 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Métropole de Lyon.

Suite à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a remplacé la commission de consommation des espaces naturels et agricoles (CDCEA), elle même créée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

La CDPENAF du Rhône s'est réunie le 9 novembre 2015 pour analyser le projet de sous-secteur envisagé sur le site du stade des Tilleuls à Mions. Ce projet est situé en zone naturelle spécialisée du PLUI (N2a), dédiée aux activités sportives et aux loisirs de plein air. Il consiste à rénover des terrains de sports dédiés à terme à la seule pratique du football et comprend la démolition de locaux vétustes en préfabriqué (100 m2 environ) et la création de bâtiments sur 230 m2.

L'évolution du document vise la délimitation d'un polygone d'implantation (STECAL) destiné à recevoir le futur bâtiment.

L'inscription de ce sous-secteur a fait l'objet d'un **avis favorable** de la part de la commission.

Je vous demande de verser cet avis au dossier d'enquête publique.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général adjoint de la préfecture  
président de la CDPENAF

  
Denis BRUEL